

INFORMATION IMPORTANTE



Communes concernées :

*Abondant, Chérisy, Charpont, Écluzelles,
Le Boullay-Mivoye, Mézières-en-Drouais, Vernouillet,
Vert-en-Drouais, Villemeux-sur-Eure*

Si votre habitation n'est pas desservie par un réseau public
d'assainissement collectif, vous n'êtes pas concerné.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'Agglo du Pays de Dreux a repris la **facturation de l'assainissement collectif**.



Ce qui change

- La **facturation** de l'assainissement collectif est désormais **gérée directement par l'Agglo du Pays de Dreux**.
- Vous recevrez une **facture annuelle** pour la redevance d'assainissement collectif.
- La **mensualisation mise en place avec Aquad a pris fin**.
L'Agglo du Pays de Dreux vous contactera prochainement pour vous proposer une **nouvelle solution de mensualisation**.



Ce qui ne change pas

- **Aquad** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'exploitation du réseau public d'assainissement** : dysfonctionnements sur le domaine public, demande de raccordement au réseau public, etc.
- La **facturation de l'eau potable** est **inchangée**.

Contact facturation

Agglo du Pays de Dreux
02 37 64 82 00
pole.technique@dreux-agglomeration.fr

Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun, BP 20159
28103 Dreux Cedex

www.dreux-agglomeration.fr

